



Rapport annuel d'activité 2025

Edito

2025 a été une année pleine de réussite liée à l'intense activité de nos collaborateurs.

Tout au long de l'année, nos équipes se sont mobilisées avec **engagement** pour **accompagner** les entreprises adhérentes et **agir au plus près des besoins** en santé au travail.

En premier lieu, nous avons franchi avec succès la première étape dans le processus de certification, avec l'obtention de la **certification niveau 1**.

Cette reconnaissance valorise le travail collectif mené au quotidien et témoigne de notre volonté constante de **renforcer la qualité** de nos actions et de nos services.

En 2025, Horizon Santé Travail a poursuivi sa mission avec détermination : **prévenir, conseiller et accompagner** les employeurs comme les salariés, dans un environnement en constante évolution.

Cette dynamique conforte notre ambition : proposer un service de proximité, utile, efficace et tourné vers l'avenir.

Merci à nos équipes pour leur engagement, à notre gouvernance pour son soutien, et à nos adhérents pour leur confiance.

Ensemble, nous continuons d'agir pour construire la santé au travail de demain.



Caroline Delmas
Directrice
d'Horizon Santé Travail



Thierry Tron Lozai
Président
d'Horizon Santé Travail

Direction de la publication

Horizon Santé Travail

Réalisation graphique

Aurélien Matte, responsable communication

Photos et icônes non créditées

Freepik
Flaticon

Publication

Avril 2026

SOMMAIRE

Présentation

Les chiffres clés

4

Nos adhérents

Au coeur de nos actions

6

Nos ressources

Des équipes engagées

8

Nos actions

Les 3 missions clés de l'offre socle

11

Projet de service

Stratégie et mise en oeuvre

17

Les faits marquants

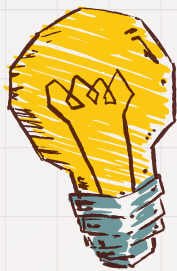
L'année 2024 en images

22

Prévenir aujourd'hui pour protéger demain

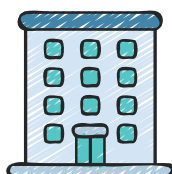
Un regard tourné vers l'avenir

23



PRÉSENTATION EN QUELQUES CHIFFRES

NOS ADHÉRENTS



8 751

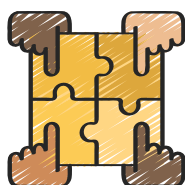
Entreprises accompagnées
dont 35 établissements publics



180 238

Travailleurs suivis dont 10 091
agents de la fonction publique

NOS ÉQUIPES



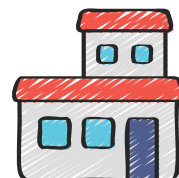
182

Collaborateurs dont
29 en fonctions support



85/100

Index égalité
salariale



13

Centres
médicaux

UN IMPACT CONCRET



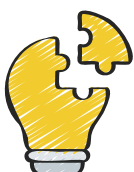
75 300

Visites médicales & entretiens infirmiers
dont 9 % en téléconsultation



4 324

Actions en milieu de travail
au profit de 2871 entreprises



573

Signalements vers le service de Prévention
de la Désinsertion Professionnelle



313

Salariés accompagnés
par le Service Social



Au service de l'humain

La santé des entreprises
passe par celle des salariés



Nos adhérents, au coeur de toutes nos actions

Les entreprises que nous accompagnons évoluent dans une **grande diversité de secteurs** d'activité, du secteur industriel à la prestation de services, en passant par le commerce, le BTP ou encore la santé.

Elles vont de la TPE à l'entreprise multisites, avec des besoins qui varient considérablement en fonction de leur taille, de leur organisation, et des risques spécifiques liés à leur domaine d'activité.

Cette diversité est à la fois une richesse et un défi : elle nous encourage à **innover** et nous **adapter**.

En effet, chaque entreprise, qu'elle soit un petit artisan ou une grande entreprise, présente des particularités en termes de **risques professionnels**, de conditions

de travail, et de gestion de la santé et de la sécurité des salariés.

Notre rôle est de prendre en compte cette diversité, de comprendre les spécificités de chaque entreprise et d'offrir des **solutions personnalisées**.

Nous devons répondre aux enjeux de sécurité et de santé des salariés tout en contribuant à **la performance des entreprises**, qu'elles soient petites ou grandes.

Cette capacité d'adaptation, soutenue par une expertise pluridisciplinaire et des outils sur-mesure, constitue la base de notre action.

“

**La performance
d'une entreprise
passe par la
santé des
salariés**

”

Nombre d'adhérents du secteur privé par taille d'effectif

	Etablissements		Travailleurs suivis	
	Nombre	En %	Nombre	En %
De 1 à 10 salariés	5 933	68%	21 629	13%
De 11 à 49 salariés	1 804	20%	40 246	23%
De 50 à 199 salariés	542	6%	49 330	29%
De 200 à 249 salariés	26	0,30%	5 711	3%
De 250 à 299 salariés	17	0,19%	4 713	3%
300 salariés et plus	78	0,90%	48 518	29%
Total	8 751	100%	170 147	100%



68% des entreprises ont moins de 10 salariés



78 entreprises ont de plus de 300 salariés



55% des effectifs suivis employés par des PME



29% sont employés dans des entreprises +300

Enjeux liés aux effectifs



TPE (-10)

Accompagnement de proximité, simplification des outils, sensibilisation de terrain



PME (10-249)

Déploiement de plans d'actions collectifs, appui aux référents internes



+250 salariés

Coordination avec des équipes HSE/RH interne, actions sur-mesure, expertise technique ciblée

Les 6 principaux secteurs d'activité

	En %	Principaux risques
Commerce	21%	Manutention, TMS, RPS
Services	20%	RPS, TMS, Sédentarité
BTP / Bâtiment	10%	Chutes, Bruit, CMR, TMS
Santé / Action sociale	8%	Risques biologiques, RPS, TMS
Restauration/Hotellerie	8%	Brûlures, TMS, Chutes
Industrie / Fabrication	5%	TMS, Chutes, CMR



Nos ressources, des équipes engagées

La richesse d'Horizon Santé Travail repose sur la **complémentarité** et la **mobilisation** de nos équipes pluridisciplinaires, au service des entreprises et de leurs salariés, ainsi que le soutien des fonctions supports.

Au 31 décembre 2024, notre Service de Prévention et de Santé au Travail (SPSTI) comptait **189 collaborateurs** dont 156 employés sur des fonctions opérationnelles : médecins du travail, infirmiers, experts en préventions, spécialistes de la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement social.

Au-delà de leurs missions spécifiques, les professionnels de notre SPSTI partagent une **ambition commune** : préserver la santé au travail, accompagner les entreprises dans la prévention des risques professionnels et agir pour le maintien en emploi.

Cette **synergie** d'acteurs est notre force.

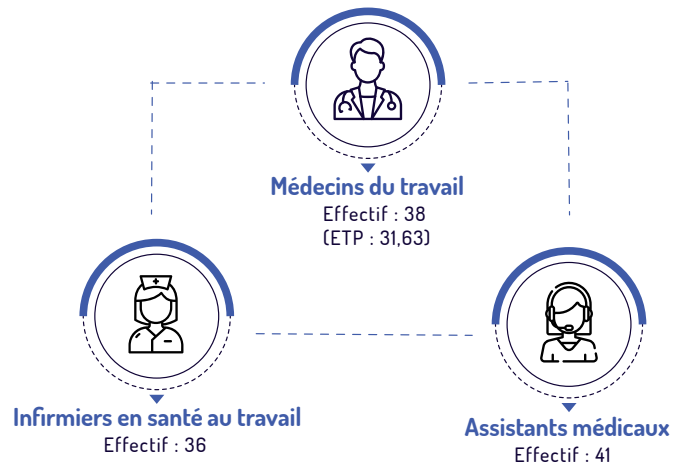
L'équipe pluridisciplinaire propose une **approche complète**, coordonnée et proactive de la santé au travail, au service à la fois des employeurs et des salariés.

Les expertises croisées des membres de cette équipe permettent de mieux comprendre les situations de travail, **proposer des actions ciblées**, et accompagner les entreprises dans une démarche de prévention intégrée.

Les fonctions support permettent aux équipes de santé et de prévention d'intervenir efficacement, dans un cadre sécurisé, organisé et orienté vers la qualité. Elles apportent une **valeur ajoutée** stratégique, organisationnelle, humaine et technique à l'ensemble du SPSTI.

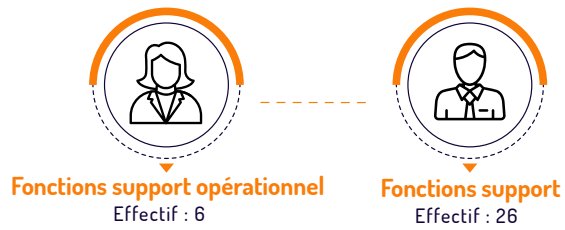
PÔLE MÉDICAL

Au coeur de l'action
santé-travail



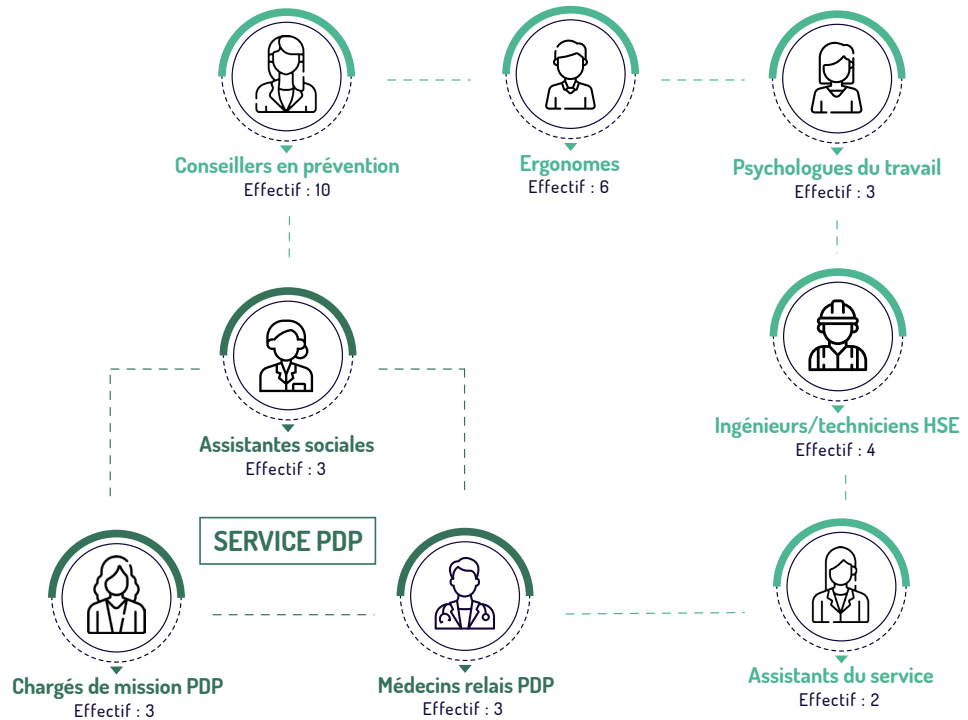
ÉQUIPES SUPPORT

Au service de l'efficacité
professionnelle



PÔLE PRÉVENTION

Au plus près
du terrain





**DE NOMBREUX
SERVICES SONT
INCLUS DANS
VOTRE COTISATION**

**CONTACTEZ VOTRE
MÉDECIN DU
TRAVAIL**



Nos actions

**Au bénéfice des employeurs
et de leurs salariés**



L'offre socle : 3 missions clés

Dirigeants, vous avez mille choses à gérer. Nous sommes là pour vous simplifier la prévention et la santé au travail grâce à 3 missions concrètes.

La prévention des risques professionnels

Aider à identifier, évaluer et prévenir les risques liés au travail.

Comment ?

- Une aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Des conseils sur les conditions de travail, les équipements, l'organisation
- Un accompagnement dans la prévention de risques spécifiques : risques psychosociaux, troubles musculosquelettiques, risque chimique, risque routier, etc.

Le suivi médical des salariés

Assurer que vos salariés sont aptes à exercer leur travail dans de bonnes conditions de santé.

Comment ?

- Des visites médicales obligatoires et occasionnelles
- Un suivi renforcé pour les postes à risque
- Des conseils personnalisés pour adapter le poste de travail si besoin

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Eviter que vos salariés quittent leur emploi pour des raisons de santé.

Comment ?

- Une identification précoce des situations à risques
- Des actions pour maintenir le salarié en emploi (aménagement de poste ou des conditions de travail)
- Une coordination avec les autres acteurs (médecin traitant, Cap emploi, MDPH...)

Pour quels bénéfices ?

- ✓ Le respect de vos obligations légales
- ✓ Une réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles
- ✓ Une réduction des coûts liés aux arrêts de travail et au turn over
- ✓ Une diminution de l'absentéisme
- ✓ Une meilleure qualité de vie au travail et un climat social plus serein
- ✓ Une fidélisation de vos salariés et une valorisation de votre image d'employeur

Prévention des risques professionnels

Conseils, accompagnement et sensibilisation aux adhérents



4324

actions en milieu de travail
au profit de 2640 entreprises
(soit environ 30% des adhérents)



Analyses
ergonomiques



Projets de
conception



Etudes
de poste



Participations
aux CSE/CSSCT



Accompagnements sur
un risque spécifique



Métrologies



Sensibilisations
collectives

La fiche d'entreprise

Un outil pour aider à repérer les risques et identifier des premières actions de prévention.



5749

soit 65%

Entreprises
couvertes



1307

Fiches
d'Entreprises
réalisées

Le DUERP

Un outil d'évaluation et de priorisation des risques professionnels pour mener des actions de prévention.



299

Aides à
l'élaboration
du DUERP



1412

DUERP
transmis par
nos adhérents

19 webinaires d'information : 28 participants par session en moyenne



Risques
PsychoSociaux



Aménagement
poste de travail



Troubles
Musculo-Squelettiques



Hygiène de vie



Maintien
en emploi



Document Unique



Travail hybride



Pratiques
addictives



Présentation
de nos services



Suivi de santé



Risques routiers



Ondes
électromagnétiques



Accidents
du travail



Risques chimiques



Nutrition



Equipements de Protection
Collective et Individuelle

Suivi de santé

Nombre de salariés par type de suivi

	Secteur privé	Secteur publique	Total	En %
Suivi renforcé	9 624	344	9 968	5.5%
	4 308	-	4 308	2.5%
Suivi adapté	7 873	421	8 294	4.5%
Suivi simple	148 342	9 326	157 668	87.5%
Total	170 147	10 091	180 238	100%



73 145
visites réalisées

52,7% par le médecin du travail
47,3% d'entretiens infirmiers



97,1%
salariés satisfaits



8.22%
d'absentéisme aux visites

Nombre et pourcentage de visites médicales, réalisées par type de visite

	Total	Pourcentage
Visites d'embauche	33 022	45,14%
Visites périodiques	17 578	24%
Visites à la demande	12 733	17,40%
Visites de reprise	5 995	8,19%
Visites de pré-reprise	3 096	4,29%
Visites de mi-carrière	698	0,95%
Visites post et fin d'exposition	23	0,03%
Total	73 145	100%



Zoom sur la téléconsultation

9% des visites ont été réalisées en téléconsultation. Cette modalité de visite, décidée par le médecin du travail, peut être particulièrement adaptée pour les salariés éloignés, en télétravail ou en arrêt de travail lors des visites de pré-reprise, ou encore pour certaines visites à la demande.

Prévention de la désinsertion professionnelle



3 096

visites de pré-reprise



5 995

visites de reprise



698

visites de mi-carrière



573

signalements
au service PDP



5 347

recommandations d'aménagement
de poste ou des conditions de travail



801

salariés déclarés inaptes,
soit 1,15% des salariés
reçus en visite

Principaux postes concernés

- Agent d'entretien
- Aide-soignant
- Auxiliaire de vie
- Hôtesse de caisse
- Chauffeur-livreur
- Employé de restauration
- Personnel médical
- Agent de logistique & maintenance
- Téléconseiller
- Agent d'accueil et administratif

Service PDP



313

salariés
accompagnés



201

dossiers
clôturés

Devenir des salariés / dossiers clôturés

Licenciements (inaptitude, refus du salarié du reclassement) 38%

Reclassement professionnel 4%

Maintien au poste de travail 1%

Maintien dans l'emploi 32%

Tous les autres cas (décès, perdus de vue) 23%

Service social



373

salariés
accompagnés



508

rendez-vous
réalisés



1.5

rendez-vous
moyen par salarié



7

vacations à l'atelier
Cognacq-Jay

“TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS,”

“

Ma visite médicale s’est déroulée dans d’excellentes conditions. L’accueil a été bien organisé, le timing parfaitement respecté, et l’entretien avec l’infirmier s’est révélé clair et professionnel. Une expérience très positive.

”

“

J’ai fait une réclamation en ligne : j’ai eu une réponse rapide et satisfaisante.

”

“

Bonne prise en charge, je recommande la bienveillance de et l’humanité des équipes.

”

“

Un médecin disponible et à l’écoute pour échanger sur les problématiques de mon entreprise.

”



Projet de service

Stratégie et
mise en oeuvre



4 axes fondamentaux pour renforcer nos services

Le projet de service est un **document stratégique** qui définit la vision, les objectifs, les actions et les moyens que le SPSTI met en œuvre pour remplir sa mission auprès des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Il s'agit d'une feuille de route pluriannuelle qui cadre **les orientations du SPSTI** en cohérence avec les évolutions réglementaires, les besoins du territoire, et les engagements pris auprès de la Drieets et de la Cramif dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

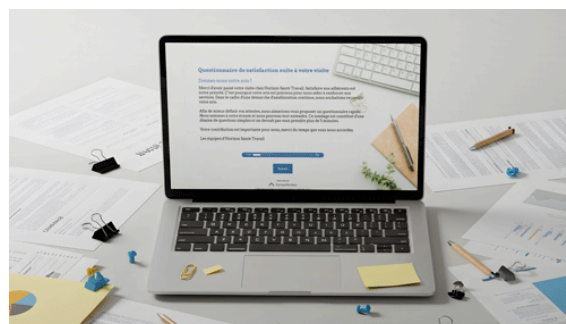
Tout au long de l'année 2024, nos équipes ont poursuivi la mise en œuvre du projet de Service 2021/2026 d'Horizon Santé Travail en intégrant les évolutions de la réforme Santé-Travail de 2021.

Axe « Renforcer la relation et la satisfaction adhérents »

Nous recueillons constamment l'avis

de nos adhérents et de leurs salariés à travers divers **questionnaires**. Ces derniers nous permettent de mesurer la satisfaction, mais aussi d'identifier des pistes d'amélioration. En priorisant ces actions, ces retours permettent de nourrir **l'expérience client** générale (tutoriels d'aide internes et externes, définition du parcours d'adhésion, refonte de documents...).

Par exemple, c'est dans cette logique qu'un tableau récapitulatif du suivi de santé a été créé, afin d'encourager les employeurs à déclarer les risques professionnels, pour que les salariés bénéficient du suivi de santé le plus adapté.



Axe « Renforcer la prévention des risques professionnels dans une dynamique proactive »

Pour certaines entreprises, intégrer une culture de prévention des risques professionnels, et en faire un **outil de performance**, peut être un véritable défi.

Notre mission est d'accompagner les entreprises en tant que **partenaire de la prévention**. Pour être en mesure d'être aux côtés de nos 8600 adhérents, nous avons dû faire évoluer nos outils, nos pratiques et nos modalités d'intervention.

- ⇒ L'implication plus forte des **infirmiers** dans le repérage des risques professionnels, au plus près du terrain.
- ⇒ Un **lien renforcé** entre la fiche d'entreprise et le DUERP pour faciliter l'évaluation des risques par les adhérents et identifier des premières actions de prévention adaptées.
- ⇒ Des **sensibilisations multirisques** pour informer les adhérents, au cours d'une seule intervention en entreprise, sur les 3 principaux risques auxquels sont exposés leurs salariés.
- ⇒ La mise en place d'actions de sensibilisation en lien avec nos **partenaires** : AVFT, DRIEETS, ARACT, Direction Régionale aux

Droits des Femmes et à l'Égalité Professionnelles IDF.

- ⇒ La poursuite d'un **ciblage plus précis** sur des entreprises et des risques spécifiques dans le cadre du Contrat Pluriannuel de Moyens et d'Objectifs (CPOM V1/V2) malgré son arrivée à échéance en 2023.



Axe « Assurer un suivi individuel de l'état de santé des salariés »

- ⇒ La rédaction d'un **guide** de « bonnes pratiques » destiné aux assistants médicaux pour favoriser le présentisme aux visites et optimiser le temps des professionnels de santé.
- ⇒ L'élaboration de **protocole** d'examen complémentaire permettant d'assurer une meilleure adéquation entre les examens réalisés et l'exposition au risque : pour une surveillance adaptée et de qualité.
- ⇒ Des **VIP collectives** multirisques, associant sensibilisation collective sur les principaux risques et suivi individuel de santé.

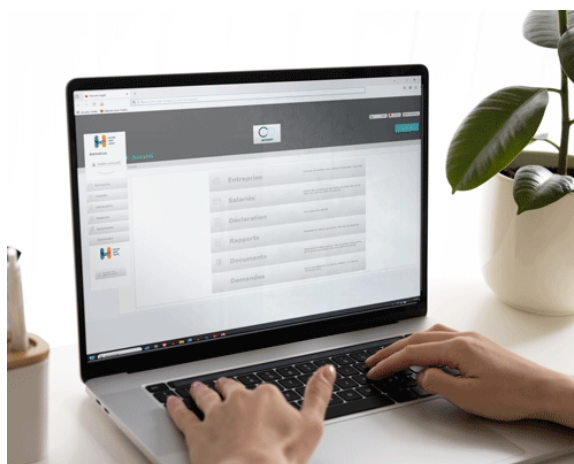
Axe « PDP, de la prévention tertiaire à la prévention primaire »

- ⇒ La **mise à disposition** des équipes d'Horizon Santé Travail de toutes les informations, documents et liens utiles relatifs au maintien en emploi.
- ⇒ L'expérimentation de **réunions «Diagnostics collectifs»** réorientée vers des «**Réunions d'information collective**» sur la PDP.
- ⇒ La participation aux travaux du **PRST 4** sur le thème de la PDP avec la Drieets.
- ⇒ Une meilleure visibilité de la PDP au sein des **CPTS** de Nanterre et Neuilly.
- ⇒ La création d'un **guide complet** relatif à la PDP au sein d'Horizon Santé Travail et en lien avec les partenaires extérieurs (Assurance Maladie, PRITH MDPH, etc.), aux modalités d'organisation et de saisine du service PDP via le logiciel métier, à la réglementation en vigueur, etc.



Axe « Structurer notre organisation et nos ressources pour accompagner notre stratégie à 5 ans »

- ⇒ L'ouverture d'un **nouveau Portail Adhérent** et d'un espace de simulation d'adhésion.



- ⇒ La mise en place d'un **outil de mapping** des adhérents afin d'assurer la proximité des adhérents vis-à-vis de nos Centres.
- ⇒ L'amélioration du **parcours d'intégration** des nouveaux collaborateurs.

Zoom sur la santé des dirigeants

Stress, charge de travail, déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, pratiques addictives... Les **chefs d'entreprise** sont nombreux à sacrifier leur santé au profit de la gestion de leur établissement. Or, la **santé du dirigeant** ne doit pas être négligée, tant elle est intimement liée à celle de son entreprise, notamment s'il s'agit d'une TPE ou d'une PME.

Pour aider les chefs d'entreprise à prendre en compte leur **santé physique et mentale**, Horizon Santé Travail a développé deux partenariats.

- Le premier, dans le cadre de l'offre socle, avec l'observatoire Amarok qui propose un **outil innovant d'évaluation « Amarok E-santé »**.

Cet outil permet au chef d'entreprise d'évaluer, en ligne, l'équilibre de sa santé globale à partir des événements de vie professionnelle positifs et/ou négatifs auxquels il est confronté, et engager si nécessaire un accompagnement personnalisé.

- Le second, dans le cadre de l'offre complémentaire, avec le Check-Up Center Foch-La Défense, permettant au dirigeant de bénéficier de **bilans de santé** à tarifs préférentiels.

Réalisés par les médecins de l'Hôpital Foch, ces bilans de santé se déroulent sur une demi-journée pour limiter l'impact sur l'emploi du temps des personnes concernées et bénéficient de l'excellence médicale de cet établissement hospitalier majeur d'Ile-de-France. En cas de pathologie détectée lors de ces bilans, le chef d'entreprise est directement pris en charge par l'hôpital Foch.



LES FAITS MARQUANTS



Certification Spec 2217



1ER SPSTI SUR LINKEDIN



SIGNATURE AVEC ATID POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE SOUTIEN EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRÈVE



Prévenir aujourd'hui pour protéger demain

L'année 2025 a été marquée par un **engagement fort et collectif** de l'ensemble des équipes d'Horizon Santé Travail au service de la prévention des risques professionnels, de la santé au travail et du maintien en emploi.

La complémentarité des compétences a permis de **répondre aux besoins** variés des entreprises et des salariés, dans un contexte en constante évolution.

En 2026, cette dynamique se poursuivra avec **des ambitions renforcées** : anticiper les nouveaux risques, accroître la proactivité dans l'accompagnement des entreprises à la culture de prévention, et placer la prévention au cœur des stratégies ressources humaines et managériales des entreprises.

Cette année 2026 sera également marquée par des points de passage structurants et incontournables pour notre SPSTI :

⇒ La préparation de la **certification** qui a pour but de garantir la qualité et la conformité des services proposés par le SPSTI vis-à-vis des exigences légales et réglementaires.

⇒ La préparation du dossier de demande de **renouvellement d'agrément**, ce qui impliquera l'élaboration d'un nouveau projet de service pour les années 2026/2031.

⇒ Le nouveau **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2025/2029 (CPOM V3)**, qui sera conclu avec la Driets et la Cramif, et fixera les objectifs pluriannuels d'Horizon Santé Travail en matière de prévention, de santé au travail, et de qualité de service, en coordination avec les politiques publiques et en synergie avec les acteurs territoriaux de la prévention.



www.horizonsantetravail.fr
contact@horizonsantetravail.fr

